

# **CESSION D'ACTIFS**

## **EN LIQUIDATION JUDICIAIRE**

(Article L.642-19 du code de commerce)

**Je soussigné Me Christian HART de KEATING**

**Mandataire Judiciaire**

**SELARL de KEATING**

**183, avenue Georges Clémenceau**

**92000 NANTERRE**

**Tél. : 01 47 25 25 55**

Liquidateur désigné à cette fonction par jugement en date du 22/02/2023 dans le cadre de la liquidation judiciaire de :

**SAS LITTLE BOUDOIR** au capital de 96 000 €, exploitant un fonds de commerce de Distribution, création, fabrication et commercialisation d'objets, vêtements et accessoires pour adultes et enfants. situé à 11 avenue des Conférences de Suresnes 92150 SURESNES.  
RCS NANTERRE B 794 138 610

**Déclare que sont susceptibles d'être cédés les actifs dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :**

Fonds de commerce de Distribution, création, fabrication et commercialisation d'objets, vêtements et accessoires pour adultes et enfants. situé à 11 avenue des Conférences de Suresnes 92150 SURESNES.

	2021	2022
Chiffre d'affaires	435 371	288 272
Résultat de l'exercice	-18 533	-22 935

### **Description des actifs :**

Un fonds de commerce de Distribution, création, fabrication et commercialisation d'objets, vêtements et accessoires pour adultes et enfants.

2 sites e-commerces qui réinventent l'univers du cadeau en proposant la personnalisation et en alliant raffinement, qualité et originalité.

- Site 1 : marketplace revendant les créations personnalisables d'une 50aine de créateurs français dans l'univers de la décoration et des accessoires pour enfants et adultes (BtoC).
- Site 2 : fabrication et vente d'articles de plage personnalisables (BtoC + BtoB).

Un fichier clients de plus de 6 000 entrées.

### **En plus**

**La société possède une ou plusieurs marques déposées à l'INPI**

**La société travaille à l'export**

**Les éléments corporels, soit :**

- mobilier et matériel en pleine propriété, étant ici précisé que l'inventaire est en cours d'élaboration par Maître SCP GILLET SEURAT MORETTON.

**Les stocks** : selon inventaire en cours d'élaboration.

### **CONDITIONS DE LA CESSION** :

L'offre devra être très précise quant au périmètre de la reprise.

**Sous peine d'irrecevabilité**, l'offre d'acquisition devra être établie en cinq exemplaires (en ce compris les annexes), et comporter impérativement :

- le prix d'acquisition à hauteur de l'intégralité du prix offert net vendeur, hors droits, hors frais, hors charges, assorti :
  - d'un chèque de banque
  - ou
  - d'une caution bancaire, à première demande sans bénéfice de discussion accordée par un établissement bancaire ou financier

**La garantie du prix, chèque de banque ou garantie à première demande, devra être remise, au plus tard, le jour de l'audience du juge-commissaire, à peine d'irrecevabilité.**

- l'identité de l'acquéreur
  - s'il s'agit d'une personne morale :
    - . les statuts
    - . l'extrait KBIS (de moins de trois mois)
    - . le dernier bilan
    - . l'état des inscriptions de privilèges et protêts
  - s'il s'agit d'une personne physique :
    - . l'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, situation de famille, contrat de mariage), la photocopie recto-verso de sa carte d'identité
- **faculté de substitution (selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou d'une personne physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus)**
- **une attestation sur l'honneur stipulant qu'il n'existe aucun lien de parenté ou alliance avec les dirigeants de droit ou de fait de la société débitrice**
- **une attestation sur l'honneur stipulant que l'acquéreur (personne physique ou personne morale) n'est pas attrait dans une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une interdiction de gérer.**

Le jour de l'audience, les candidats repreneurs auront, éventuellement, la possibilité d'améliorer leur offre. (Les améliorations devront être faites au moyen d'un chèque de banque qui devra être remis dans le délai fixé par le juge-commissaire).

La possibilité d'amélioration étant décidée par le juge-commissaire, il est conseillé d faire sa meilleure offre dans le cadre de la proposition initiale.

Fixe au **15/03/2023 à 12h00** la date limite de dépôt des offres à mon étude au 183, avenue Georges Clémenceau, 92000, NANTERRE.

NANTERRE, le 01/03/2023

Christian HART de KEATING

